Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20261116-D119_26-DE

- VILLE DE GEVEZE -

DÉLIBÉRATION

Conseil municipal du 10 novembre 2026

Le mardi 10 novembre 2026 à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gévezé, après avoir été convoqué le 3 novembre 2026 conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Catherine HESRY, première adjointe au maire.

Présents : Catherine HESRY, Bruno JOSSET, Sonia RECAN, Guillaume BOUCHERIE, Nathalie TENDIK, Mickaël FORTIER, Guy MONIER, Stéphanie SAUVEE, Paul BYRNE, Léonie PAUTONNIER, Alexandre GEFFROY, Morgane OLLITRAULT, David PERRIN, Andrée GUIHARD, Niels TRUBERT, Morgane NADAN, Françoise PINEL, Eric POISEAU, Nadine GAUTIER, Nelly BRIAND, Pascal RIDARD, Willy DAVID, Héloïse LAMBARD-BAZIN.

Absents : Benoît CHAUVIN, Hélène KERIVEL, Thierry FOUVILLE, Christine DY, Robert SURCOUF, Anne-Charlotte CHEVRIER.

Procurations : Benoît CHAUVIN à Catherine HESRY, Hélène KERIVEL à Mickaël FORTIER, Thierry FOUVILLE à Nathalie TENDIK, Robert SURCOUF à Nadine GAUTIER.

Nombre de conseillers municipaux : 29
Quorum : 15
Présents : 23
Absents : 6
Procurations : 4
Votants : 27

****

STRUCTURE INFO JEUNES (SIJ) MULTI COMMUNALE – VALIDATION DES DECISIONS DE LA CONFERENCE D'ENTENTE

N°119/26

Par délibération du 12 novembre 2025, le conseil municipal a approuvé la participation de la commune à la structure Info Jeunes (SIJ) multi-communale et autorisé monsieur le Maire à signer la convention d'entente avec les communes de La Mézière, Vignoc, Melesse, Gévezé et La Chapelle-des-Fougeretz.

Par délibération du 10 juin 2026, le conseil municipal a désigné 2 membres titulaires et un membre suppléant.

La convention d'entente organise la gouvernance de la SIJ. Les questions d'intérêt commun relatives à la convention sont débattues dans le cadre d'une conférence au sein de laquelle sont représentés chacun des conseils municipaux.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20261116-D119_26-DE

L'article 4.4 de la convention dispose que les décisions adoptées par la conférence sont notifiées par le secrétariat de celle-ci aux communes membres de l'entente. Le Maire de chaque commune soumet ces décisions au vote du conseil municipal lors de la séance la plus proche et transmet ensuite une copie de la délibération adoptée au secrétariat de la conférence. En outre, les décisions proposées par la conférence ne sont exécutoires que si elles sont ratifiées à l'unanimité des conseils municipaux des communes membres par des délibérations concordantes.

Le 7 septembre 2026, la conférence s'est réunie et a pris les décisions suivantes :

- Choix du nom de la SIJ : Structure Infos Jeunes Ille et Flume
- Election de son président : Fabrice Leblanc
- Election de sa vice-présidente : Edith Garnier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la charte européenne de l'Information Jeunesse

Vu la convention portant création d'une entente intercommunale entre les communes de La Mézière, Vignoc, Melesse, Gévezé et La Chapelle-des-Fougeretz pour la mise en place et la gestion d'une structure info jeunes (SIJ)

A l'unanimité, le conseil municipal valide les décisions prises le 7 septembre 2026 par la conférence d'entente.

MAIRIE DE GÉVEZÉ 35 (Ille-et-Vilaine)

Pour copie conforme,
Pour le Maire empêché,
La première adjointe
Catherine HESRY